

Paie

Le contrôle de cohérence du temps de travail entre la fiche salarié et le bulletin de paie

Les heures indiquées dans la fiche du salarié **doivent être identiques** à celles du bulletin, sinon cela génère des erreurs auprès de organismes sociaux :

FICHE SALARIE ? Aide X Quitter

ETAT CIVIL BANQUE **CONTRAT 1/2** CONTRAT 2/2 EMPLOIS CONGES DIVERS CLASSIFICATION

Date début 18/11/2020 Cliquer pour indiquer les éléments de fin de contrat Date entrée dans l'Enseignement Catholique
Date Fin Date entrée Établissement 18/11/2020 Ancienneté 2
Motif de rupture (AGRICOLE)

Contrat de travail contrat à durée indéterminée **TEMPS DE TRAVAIL**
Modalité d'exercice du trav. temps partiel
Durée contractuelle mensuelle 75,83 Temps partiel % 50,00
Unité d'expression du temps de travail heure
Aménagement du temps de travail Temps de travail annualisé
Forfait jour annuel 0 Forfait jour mensuel 0,00

APPRENTISSAGE
Rémunération Apprenti 0,00
Niveau diplôme préparé

TRAVAILLEUR HANDICAP
 SALARIE PRESENTANT UN HANDICAP

Statut Catégoriel Conv. employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de se
Statut Catégoriel Retraite non cadre
Statut Prof. employé
2ème Statut
Service
Dispositif de politique publique et conventionnel Non concerné-99
Complément Dispositif Public
Dernière Visite Médicale
Indemnité de résidence 0,00

Valider Imprimer la fiche Saisir des éléments variables Éditer le contrat de travail Archiver

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux Salarial	Part Salarié	Part Employeur
0042 - Salaire de Base	75,83	12,751	966,94	
0189 - Absence Congés payés du 11 au 15/04/2023 (5 jours)	- 15,80	12,751	- 201,47	
0189 1 - Maintien Congés payés (100,00%) (5 jours)	15,80	12,751	201,47	
0500 - Brut			966,94	

Lorsque vous avez un avenant d'augmentation ou de diminution du temps de travail d'un de vos salarié, il faut donc penser à changer son temps de travail dans sa fiche salarié également.

Si une incohérence existe, au moment du calcul de la paie (individuel ou global) le message suivant apparaîtra :

INFORMATIONS

Incohérence détectée dans la saisie des heures :
Vérifier la concordance des heures dans contrat 1/2 et les heures saisies dans les éléments variables pour LA

A vous de vérifier si l'incohérence détectée est justifiée ou est à corriger.

Paie

Référence ID de l'article : #1226

Auteur : Mila BIAGGI

Dernière mise à jour : 2023-11-14 15:52